

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-028539-230

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS  
DES COMPAGNIES, LRC (1985), CH C-36, TELLE  
QU'AMENDÉE DE :**

**CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPHIC INC.,**  
personne morale ayant son siège au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4 ;

et

**COMPLEXE GROUPE TRANSPRAPHIC INC.,**  
personne morale ayant son siège au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4 ;

et

**9480-5348 QUÉBEC INC.,** personne morale ayant son  
siège au 2500, rue Beaurevoir, Québec, province de  
Québec, G2C 0M4 ;

et

**ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C.,** société en  
commandite ayant son siège au 2500, rue Beaurevoir,  
Québec, province de Québec, G2C 0M4, agissant et  
représentée par son commandité **9435-8470 QUÉBEC  
INC.,** personne morale ayant son siège au 2500, rue  
Beaurevoir, 4e étage, Entrée B, Québec, province de  
Québec, G2C 0M4 ;

et

**9435-8470 QUÉBEC INC.,** personne morale ayant son  
siège au 2500, rue Beaurevoir, 4e étage, Entrée B,  
Québec, province de Québec, G2C 0M4 ;

**Débitrices**

et

**LES CONSTRUCTIONS EDGUY INC.,** personne  
morale ayant son siège au 500, 1<sup>re</sup> Avenue du Parc  
Industriel, Sainte-Marie, province de Québec,  
G6E 1B5 ;

**Requérante**

et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**, personne morale ayant son siège au 8, rue Adelaide Ouest, bureau 200, Toronto, Province d'Ontario et une place d'affaires au Québec située au 801, Grande Allée Ouest, bureau 350, Québec, province de Québec, G1S 4Z4 ;

**Contrôleur**

et

**Q-12 CAPITAL S.E.C.**, société en commandite ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9, agissant et représentée par son commandité **9355- 9797 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9 ;

et

**FONDS D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER SH, S.E.C.**, société en commandite ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9, agissant et représentée par son commandité **9416-1395 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9 ;

et

**9355-8096 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9 ;

et

**DOUVILLE MOFFET ET ASSOCIÉS INC.**, personne morale ayant son siège au 2700, boulevard Laurier, bureau 1300, Québec, province de Québec, G1V 4K5 ;

**Mises en cause**

---

**DEMANDE EN APPEL DE LA DÉCISION DU CONTRÔLEUR SUR L'AVIS DE RÉVISION OU  
DE REJET/CDT PHASE 6**

---

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC, LA REQUÉRANTE SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Tel qu'il appert du dossier de la Cour, le 3 mai 2023, le Tribunal a rendu une ordonnance initiale à l'encontre des Débitrices en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. 1985, ch. C-36 (ci-après la « LACC ») ordonnant la nomination de Restructuration Deloitte inc. à titre de contrôleur (ci-après le « Contrôleur ») ;
2. Tel qu'il appert également du dossier de la Cour, le 15 mai 2023, le Tribunal a rendu un jugement sur une demande d'ordonnance initiale amendée et reformulée afin d'établir le mécanisme des traitements des réclamations ;
3. Le 2 juin 2023, la Requérante a transmis au Contrôleur sa preuve de réclamation d'une créance garantie de 740 423,91 \$ à l'encontre de la Débitrice Centre de Distribution Transrapide inc. pour la phase 6 (ci-après le projet « CDT 6 »), tel qu'il appert d'une copie de cette preuve de réclamation (ci-après la « Réclamation »), pièce **R-1** ;
4. Le 30 août 2022, la Requérante a conclu un contrat de construction de 1 724 625,00 \$ taxes incluses avec Millénum Construction inc. relativement aux travaux d'excavation, de remblai, d'aménagement extérieur et de génie civil dans le cadre du projet CDT 6, tel qu'il appert du contrat, pièce **R-2** ;
5. Le 20 septembre 2022, la Requérante a transmis à la débitrice Centre de distribution Transrapide inc. un avis de dénonciation de son contrat de construction ainsi qu'un avis à l'entrepreneur, tel qu'il appert de ces avis et de leurs preuves de réception communiquées en liasse, pièce **R-3** ;
6. Dans le cadre du projet CDT6, la Requérante a réalisé des travaux totalisant la somme de 1 618 626,86 \$ taxes incluses dont un solde demeure impayé de **750 140,20 \$** taxes incluses incluant une retenue contractuelle de 74 599,72 \$ taxes incluses, tel qu'il appert de l'état de compte, pièce **R-4** et des factures communiquées en liasse, pièce **R-5** ;
7. La Requérante a reçu trois paiements pour ce projet totalisant la somme de 868 486,66 \$ tel qu'il appert des copies de trois chèques communiquées en liasse, pièce **R-6** ;
8. Le 10 mars 2023, la Requérante a publié une hypothèque légale de la construction au Registre foncier sous le numéro 27 896 873 et grevant l'immeuble suivant, à savoir :

Désignation :

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE (6 506 475) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis. Le tout bâties dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 8916, rue des Cordiers, Lévis, province de Québec. »

le tout tel qu'il appert de l'avis d'inscription d'une hypothèque légale et de l'état certifié de son inscription au Registre foncier, pièce **R-7** ;

9. Le 23 juin 2023, le Contrôleur a informé la Requérante que le montant de sa Réclamation a été révisé à la somme de 588 691,81 \$, tel qu'il appert de l'avis de révision ou de rejet, pièce **R-8** ;
10. Le 6 juillet 2023, le Contrôleur a informé la Requérante que le montant de sa Réclamation a été modifié à la somme de 675 540,48 \$, tel qu'il appert de l'avis de révision ou de rejet modifié, pièce **R-9** ;
11. La Requérante conteste l'avis de révision ou de rejet modifié du Contrôleur, pièce R-9, en ce que :
  - I. Malgré l'avis de révision ou de rejet modifié du Contrôleur indiquant que la retenue contractuelle avant taxes de 64 883,43 \$ (74 599,72 \$ taxes incluses) demeure garantie par l'hypothèque légale de la construction, le Contrôleur a retranché sans droit cette somme du montant révisé, lequel a été établi 675 540,48 \$ ;
  - II. En effet, bien que la retenue contractuelle de 74 599,72 \$ taxes incluses ne soit pas immédiatement exigible, cette dernière doit être considéré dans le montant révisé du Contrôleur ;
12. Par conséquent, la Requérante est en droit de demander au Tribunal d'infirmier la décision du Contrôleur du 23 juin 2023 et d'établir la réclamation de la Requérante à la somme totale de **750 140,20 \$** taxes incluses ;

**POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la présente demande en appel de la décision du contrôleur sur l'avis de révision ou de rejet ;

**INFIRMER** la décision du contrôleur du 23 juin 2023 ;

**DÉCLARER** que la Requérante a une bonne et valable hypothèque légale de la construction totalisant la somme de **750 140,20 \$** plus les intérêts et les frais applicable ;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

SAINTE-MARIE, LE 10 JUILLET 2023

*Beauvais Truchon SENCRL*

**BEAUVAIS TRUCHON S.E.N.C.R.L.**

**ME REYNALD POULIN**

**ME MICHAËL LAPLANTE**

[rpoulin@avbt.com](mailto:rpoulin@avbt.com)

[mlaplante@avbt.com](mailto:mlaplante@avbt.com)

Code d'impliqué : BS0368

1068, boulevard Vachon Nord, bureau 225

Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

Téléphone : (418) 387-2727

Télécopieur : (418) 387-7070

Avocats de la requérante

Notre référence : 23-1196

---

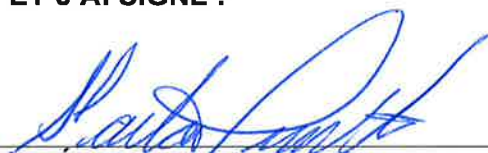
## DÉCLARATION SOUS SERMENT

---

Je, soussigné **GAÉTAN TURCOTTE**, président, ayant mon lieu de travail au 500, 1<sup>re</sup> Avenue du Parc Industriel, à Sainte-Marie-de-Beauce, province de Québec, G6E 1B5, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président et le représentant dûment autorisé de la requérante en la présente instance ;
2. J'ai pris connaissance de tous les faits allégués dans la présente demande en appel de la décision du contrôleur sur l'avis de révision ou de rejet/CDT Phase 6, lesquels sont vrais et à ma connaissance personnelle.

**ET J'AI SIGNÉ :**

  
\_\_\_\_\_  
**GAÉTAN TURCOTTE**

Assermenté devant moi à Sainte-Marie,  
ce 10e jour du mois de juillet 2023

  
\_\_\_\_\_  
Sylvie Longchamps, #97,153  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec



---

**INVENTAIRE DES PIÈCES**

(Au soutien de la Demande en appel d'une décision du contrôleur sur l'avis de révision ou de rejet/CDT Phase 6)

---

- Pièce R-1 :** Preuve de réclamation de la Requérante/CDT Phase 6 ;
- Pièce R-2 :** Contrat du 30 août 2022 ;
- Pièce R-3 :** Avis de dénonciation d'un contrat de construction et avis à l'entrepreneur et preuves de réception, en liasse ;
- Pièce R-4 :** État de compte ;
- Pièce R-5 :** Factures, en liasse ;
- Pièce R-6 :** Copie de chèques, en liasse ;
- Pièce R-7 :** Avis d'inscription d'une hypothèque légale de la construction et état certifié d'inscription, en liasse ;
- Pièce R-8 :** Avis de révision ou de rejet du Contrôleur daté du 23 juin 2023 ;
- Pièce R-9 :** Avis de révision ou de rejet modifié du Contrôleur daté du 6 juillet 2023 ;

SAINTE-MARIE, LE 10 JUILLET 2023



**BEAUVAIS TRUCHON S.E.N.C.R.L.**

**ME REYNALD POULIN**

**ME MICHAËL LAPLANTE**

[rpoulin@avbt.com](mailto:rpoulin@avbt.com)

[mlaplante@avbt.com](mailto:mlaplante@avbt.com)

Code d'impliqué : BS0368

1068, boulevard Vachon Nord, bureau 225

Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

Téléphone : (418) 387-2727

Télécopieur : (418) 387-7070

Avocats de la requérante

Notre référence : 23-1196

---

**AVIS DE PRÉSENTATION**


---

**Destinataires :**

**CENTRE DE DISTRIBUTION  
TRANSRAPIDE INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

**COMPLEXE GROUPE  
TRANSRAPIDE INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

**9435-8470 QUÉBEC INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

**Q-12 CAPITAL S.E.C.**  
505, boulevard du Parc Technologique,  
bureau 225  
Québec (Québec) G1P 4S9

Mise en cause

**FONDS D'INVESTISSEMENT  
IMMOBILIER SH, S.E.C.,** agissant et  
représentée par son commandité  
**9416-1395 QUÉBEC INC.**  
505, boulevard du Parc Technologique,  
bureau 225  
Québec (Québec) G1P 4S9

Mise en cause

**9480-5348 QUÉBEC INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

**ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C.,**  
agissant et représentée par son  
commandité **9435-8470 QUÉBEC INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
801, Grande Allée Ouest, bureau 350  
Québec (Québec) G1S 4Z4

Contrôleur

**9355-8096 QUÉBEC INC.**  
505, boulevard du Parc Technologique,  
bureau 225  
Québec (Québec) G1P 4S9

Mise en cause

**DOUVILLE MOFFET ET  
ASSOCIÉS INC**  
2700, boulevard Laurier, bureau 1300  
Québec (Québec) G1V 4K5

Mise en cause

**À : Liste de notification**



**PRENEZ AVIS** que la présente *Demande en appel de la décision du contrôleur sur l'avis de révision ou de rejet/CDT Phase 6* sera présentée pour adjudication devant l'un des honorables juges de la Cour supérieure du Québec du district de Québec, siégeant en chambre commerciale, le **17 juillet 2023 à 9 h** en la **salle 3,07** au Palais de justice de Québec, situé au 300, boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8K6.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

SAINTE-MARIE, LE 10 JUILLET 2023



**BEAUVAIS TRUCHON S.E.N.C.R.L.**

**ME REYNALD POULIN**

**ME MICHAËL LAPLANTE**

[rpoulin@avbt.com](mailto:rpoulin@avbt.com)

[mlaplante@avbt.com](mailto:mlaplante@avbt.com)

Code d'impliqué : BS0368

1068, boulevard Vachon Nord, bureau 225

Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

Téléphone : (418) 387-2727

Télécopieur : (418) 387-7070

Avocats de la requérante

Notre référence : 23-1196

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-11-028539-230

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES, L.R.C. (1985), CH. C-36, TELLE QUE  
MODIFIÉE :**

**CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSRAPIDE INC. ET  
ALS.**

Débitrices

Et

**LES CONSTRUCTIONS EDGUY INC.**

Requérante

Et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Contrôleur

Et

**Q-12 CAPITAL S.E.C. ET ALS.**

Mises en cause

**DEMANDE EN APPEL DE LA DÉCISION DU  
CONTRÔLEUR SUR L'AVIS DE RÉVISION OU DE REJET  
CDT PHASE 6**

BS-0368 Casier 75

N/D : 23-1196

**Me Reynald Poulin et Me Michaël Laplante**

[rpoulin@avbt.com](mailto:rpoulin@avbt.com)

[mlaplante@avbt.com](mailto:mlaplante@avbt.com)

**BEAUVAIS TRUCHON**

AVOCATS

**1068, boulevard Vachon Nord, bureau 225**

**Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6**

**Téléphone : (418) 387-2727**

**Télécopieur : (418) 387-7070**

[notifications@avbt.com](mailto:notifications@avbt.com)